



SUPPORTS ADÉQUATS

- Dalle de béton extérieure
- Contreplaqué de grade extérieur sur solives de bois espacées de 406 mm maximum c. à c. Les systèmes de plancher incluant les solives et les panneaux de sous-plancher doivent être conformes au Code national du bâtiment 2015 et aux règlements locaux en vigueur pour les bâtiments en considération des charges inertes et dynamiques totales anticipées.

MATÉRIAUX

- CARREAU
- COUCHE DE LIAISON – Ciment-colle au latex à un ou deux composants, dont un liquide (norme minimale acceptable ANSI A118.4 ou ISO13007- C2S1)
- COULIS – Coulis de ciment au latex (norme minimale acceptable ANSI A118.6 ou ISO13007-CG1) ou coulis prêt à l'emploi.
- Membrane d'imperméabilisation, ANSI A118.10.

INSTALLATION

DÉTAIL A

- La dalle de béton doit avoir une inclinaison minimale de 2% (environ 6 mm sur 300 mm).
- Si la terrasse n'est pas située au-dessus d'un local habité, une membrane imperméable conforme à la norme ANSI A118.10-1993 peut être appliquée comme produit de substitution à une membrane multicouche.
- La tolérance de planéité de la surface ne doit pas excéder 6 mm sur 3 000 mm, ou 2 mm sur 300 mm.
- Une membrane de drainage peut être appliquée à la surface de la couche imperméabilisante, mais sans y être lié. L'épaisseur du lit de mortier doit être de 38 mm minimum. L'ajout de latex dans le gâchage lu lit de mortier (se référer au Guide de Spécification, Section «Mélanges » 2.8.2.5) et de la couche d'adhérence est obligatoire. Employer suffisamment d'agent liant pour assurer un contact minimal de 95% avec les carreaux. Le contact doit être uniformément distribué afin de s'assurer que les carreaux sont entièrement supportés. Sur un lit de mortier frais, tapoter les carrelages lors de la mise en place. Dans le cas des ciments-colles, faire glisser légèrement les carreaux en va-et-vient. Laisser murir la couche d'adhérence. Appliquer le coulis en le tassant dans les joints jusqu'à ce qu'ils soient bien remplis, puis enlever l'excès de coulis et nettoyer.
- Un treillis d'armature de 51 mm x 51 mm x 1,6 mm doit être installé dans un lit de mortier reposant par-dessus une membrane.

DÉTAIL B

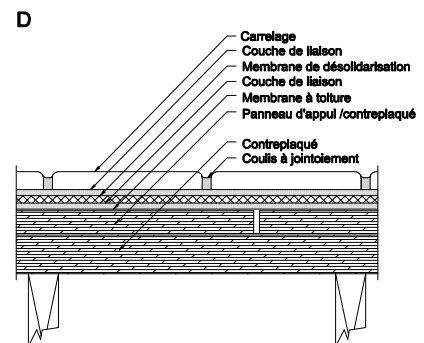
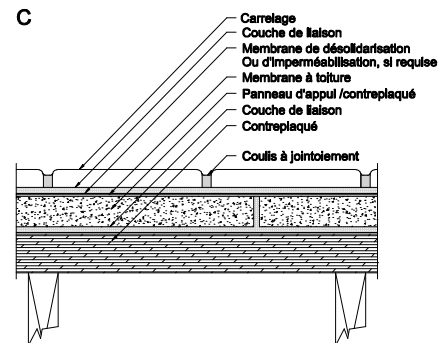
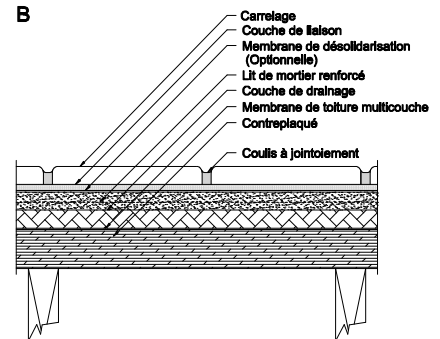
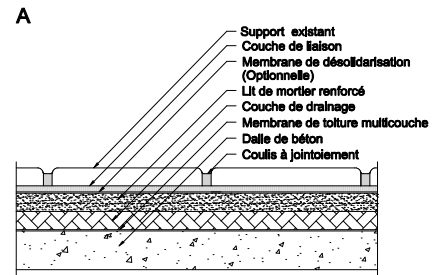
- Sous-plancher – Contreplaqué de 16 mm d'épaisseur de grade extérieur conforme à la norme ACNOR 0121, incliné selon les indications du Détail A. Installer une membrane à toiture multicouche ainsi qu'une couche de drainage selon les recommandations du fabricant. Appliquer un lit de mortier conformément au Détail A.

DÉTAIL C

- Sous-plancher – Contreplaqué de 16 mm d'épaisseur de grade extérieur conforme à la norme ACNOR 0121, incliné selon les indications du Détail A. Le panneau d'appui en béton léger doit avoir 13 mm d'épaisseur minimum et doit être coté pour installation extérieure. Le choix de la couche d'adhérence et des attaches doit être approprié pour le support, selon les recommandations du fabricant. Le double-encollage à l'endos des carreaux s'avère la méthode la plus recommandable pour lier le carrelage et assurer un contact à 95% avec le mortier.
- Poser une membrane et apprêt de toiture, tel qu'approuvée par le manufacturier.

DÉTAIL D

- Sous- plancher – Contreplaqué de 16 mm d'épaisseur de grade extérieur conforme à la norme ACNOR 0121, incliné selon les indications du Détail A. Un second contreplaqué de sous-finition est installé selon les directives du détail 313F-2016-2017 - A. Un panneau d'appui en béton (CBU) peut servir de remplacement au contreplaqué tel que mentionné au Détail C. La membrane à toiture est une membrane autocollante composée de bitume de caoutchouc modifié de Styène-Butadiène-Styrène (SBS) ou toute autre membrane recommandée par le fabricant. Un système de désolidarisation doit être installé directement sur la membrane multicouche, selon les directives du fabricant. Se référer au glossaire du présent guide pour la définition du terme « système de désolidarisation ». Le double- encollage à l'endos de chaque carreau pourrait être nécessaire pour réaliser un contact à 95 %.
- NOTE : ce système peut aussi être installé sur une surface de béton, en remplacement du contreplaqué, plus particulièrement pour des endroits situés au-dessus de pièces habitées.



À suivre - page suivante

TERRASSES EXTÉRIEURES 325ED-2016-2017

DÉTAIL E

- Terrasse extérieure par-dessus un local habité- La dalle de béton et la surface finie doivent avoir une inclinaison minimale de 2% (environ 6 mm sur 300 mm). Voir détail 326 DR-2016-2017 - B.
- Une membrane d'imperméabilisation, conforme à la norme ANSI A118.10, peut être appliquée sous les dallages. Une membrane à couverture multicouche doit être installée sur la dalle de béton structurale.
- Une couche de drainage doit être appliquée sur la membrane à couverture multicouche, sans y être adhérente. L'épaisseur du lit de mortier doit être de 38 mm minimum.
- Les dallages employés doivent être de catégorie robuste ou ultra-robuste.
- La tolérance de planéité de la surface ne doit pas excéder 6 mm sur 3 000 mm, ou 2 mm sur 300 mm.
- L'isolant rigide doit être de polystyrène, Type 4.

RESTRICTIONS

- LES DETAILS B et C sont deux méthodes d'installation extérieure efficaces pour une durée de service relativement longue. Il doit être noté ici que le contreplaqué, de par sa nature, sera affecté par le temps et les éléments environnants. Conséquemment des travaux d'entretien et/ou de réparation seront vraisemblablement requis au fil des ans. Bien évaluer chacun des systèmes, ainsi que les durées de vie et les garanties d'installation respectives offertes par les différents fabricants afin de faire le meilleur choix en considérant par exemple, les conditions climatiques régionales de cycles de gel/dégel ou de périodes de pluies abondantes extrêmes.
- DETAIL C – Vérifier auprès du fabricant de la membrane à couverture multicouche si les carreaux ou les pierres peuvent être adhésés directement à la membrane.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Les modifications apportées au Code national du bâtiment en 2015 exigent que les terrasses extérieures (peu importe qu'elles soient localisées au-dessus d'espaces habitables ou non), soient considérées comme toitures. Les matériaux employés doivent être conformes à la section 9.26 concernant les toitures et aux articles 9.26.4.1 et 9.27.3.8 s'il n'y a pas de libre écoulement d'eau.
- Il est essentiel que des joints de mouvement soient incorporés à la surface des carreaux conformément au détail 301 MJ-2016-2017.
- Aucune quantité d'eau ne doit être ajoutée aux latex ni aux produits d'adhérence cimentaires.
- Une attention particulière doit être apportée à l'imperméabilisation des raccords de
- 150 mm minimum de hauteur des surfaces perpendiculaires.
- La finition des pourtours extérieurs de la terrasse doit être conçue en fonction de présenter un bel aspect du point de vue esthétique.
- Pour les Détails A et B, la méthode d'installation avec ciment-colle au latex est recommandée dans les endroits sujets à des conditions de gel/dégel. Le lit de mortier conventionnel peut être sujet aux défaillances sous de telles conditions.
- Pour les Détails B, C et D, un pare-vapeur peut être appliqué sous le sous-plancher de bois. Le consultant doit spécifier l'emplacement.
- Se référer aux « Notes à l'intention des professionnels » et au Détail 301MJ-2016-2017..
- Les drains devraient être conçus pour éliminer l'eau à la fois de la surface des carreaux et de celle de la membrane d'imperméabilisation. En ce qui concerne le drainage, voir le détail 326DR-2016-2017.
- Les mortiers de ciment au latex peuvent prendre entre 14 et 60 jours pour murir suffisamment avant d'être exposés à l'eau. Vérifier la durée du délai de murissement requis auprès du fabricant. Pour accélérer et raccourcir la période de murissement, un mortier à prise rapide peut s'avérer plus approprié.
- Si requise, l'application d'une membrane imperméable (ANSI A118.10) doit être spécifiée. Suivre les recommandations du fabricant.
- Certains fabricants de membrane de désolidarisation adhérente peuvent exiger qu'un ciment-colle sans latex ni polymère modifié (ANSI A118.1 ou ISO13007- C1E ou C2E) soit employé comme couche de liaison.
- Membrane de désolidarisation.- Suivre les recommandations du fabricant. S'il vous plaît, voir la page 29 pour plus de renseignements.

